

## NAPOLÉON III ET LES BALKANS

Jean-Paul BLED<sup>1</sup>

**Rezumat.** *Politica lui Napoleon al III-lea în Balcani avea ca principiu o Europă formată din “naționalități complete”, adică unificate, iar drept obiectiv anularea sistemului european de la 1815, așa cum reieșise în urma Congresului de la Viena. Însă, în stadiul de practică, intră în scenă factori susceptibili de a împiedica realizarea acestui program. Sunt examinate cazul românesc și cel sârb, cel românesc fiind cel în care principiul și practica se pun cel mai bine de acord. Sunt subliniate cele mai importante momente în care Napoleon al III-lea a sprijinit Unirea Principatelor și tânăra Românie. Cât despre angajamentul lui Napoleon al III-lea în favoarea Serbiei, acesta este mai puțin extins. O dovadă a interesului acordat de Franța Serbiei este transformarea consulatului Franței la Belgrad într-un consulat general, primul de acest fel deschis în capitala principatului. Anul următor, intervenția diplomației franceze apără Serbia de o invazie străină. Tot acțiunilor diplomației franceze Serbia le datorează, în 1867, evacuarea garnizoanelor turcești care mai staționau încă aici. Acest angajament își are, totuși, limitele sale. Acordând prioritate unei apropieri de Viena, Napoleon al III-lea nu susține alianțele balcanice încheiate de Serbia în 1867 și 1868.*

**Résumé.** *La politique de Napoléon III dans les Balkans avait comme principe une Europe formée de “nationalités complètes”, c’est à dire unifiées, et comme objectif, l’annulation du système européen de 1815, tel qu’il est sorti du Congrès de Vienne. Mais, au stade de la pratique, entrent en scène certains facteurs susceptibles de se mettre en travers de la réalisation de ce programme. On examine les cas roumain et serbe et le cas roumain est celui où le principe et la pratique s’accordent le mieux. On souligne les plus importants soutiens de Napoléon III à l’union des Principautés et à la jeune Roumanie. Quant à l’engagement de Napoléon III en faveur de la Serbie, celui est moins massif. Une preuve de l’intérêt marqué par la France pour la Serbie est la transformation du consulat de France à Belgrade en un consulat général, le premier à être ouvert dans la capitale de la principauté. L’année suivante, l’intervention de la diplomatie française la préserve d’une invasion étrangère. C’est encore à l’action diplomatique de la France que la Serbie doit, en 1867, l’évacuation des garnisons turques qui y étaient encore stationnées. Cet engagement trouve cependant ses limites. Donnant la priorité à un rapprochement avec Vienne, Napoléon III ne cautionne pas les alliances balkaniques conclues par la Serbie en 1867 et 1868.*

**Mots clé:** Napoléon III, Balkans, France, Serbie, Roumanie, Autriche, Turquie, Cuza, diplomatie, Garasanin

La politique de Napoléon III dans les Balkans pose naturellement la question du principe des nationalités. On sait que, dès sa jeunesse, le prince s’était fait le chantre de ce principe dans les *Idées Napoléoniennes* où il brossait le tableau d’une Europe formée de “nationalités complètes”, c’est à dire unifiées. Monté sur le trône, Napoléon III appelle de ses vœux l’unité des “peuples géographiques”.

---

<sup>1</sup>Prof. univ. Dr., Université de Paris - Sorbonne.

Cette affirmation de principe s'accorde avec l'objectif qui sous-tend la politique de Napoléon III: l'annulation du système européen de 1815, tel qu'il est sorti du Congrès de Vienne. Rendre à la France son rang en Europe, c'est-à-dire le premier, suppose que ce système soit éliminé.

Cette position porte, notons le, par un mouvement naturel l'Empereur à marquer un sentiment de méfiance, sinon d'hostilité à l'endroit de l'Autriche qui, avec Metternich, s'était érigée en gardienne de l'Europe de 1815.

Voici pour les principes et les intentions. Mais, dès qu'on passe au stade de la pratique, entrent en scène un certain nombre de facteurs qui sont susceptibles de se mettre en travers de la réalisation de ce programme, de conduire à des ajustements, à des atténuations, voire tout simplement à des mises en sommeil. Ils sont au moins au nombre de quatre:

- 1) d'abord la résistance des puissances qui n'ont évidemment pas vocation à tenir le rôle d'agneaux consentants. La restauration de l'Empire a suscité l'inquiétude des monarchies européennes. Le front de 1815, voire de 1840 n'a pas été cependant ressuscité. Napoléon III pourra s'employer à profiter des rivalités qui en ont empêché la reconstitution.
- 2) Ensuite la résistance des forces conservatrices présentes jusque dans l'entourage de Napoléon III. L'impératrice Eugénie, certains ministres, notamment Walewski et Drouyn de Lhuys, tous deux en charge des Affaires étrangères, s'inquiètent des audaces ou des rêveries de l'Empereur et, en plusieurs occasions, cherchent à le freiner.
- 3) La force des choses, par quoi il faut entendre les intérêts des puissances et donc aussi les intérêts français. Or, il n'est pas certain que ceux-ci s'accordent toujours avec une application stricte du principe des nationalités.
- 4) Pour finir, le poids des circonstances. Par définition, les conjonctures changent qui appellent des adaptations régulières. Face à la marche des événements qui suit rarement un cours rectiligne, rien ne serait plus dangereux que de s'en tenir à des positions fixées une fois pour toutes. En clair, ces évolutions peuvent appeler des inflexions, voire, dans certains cas, des revirements, quand elles ne commandent pas d'avoir plusieurs fers au feu.

En nous intéressant à l'exemple des Balkans, plus particulièrement aux cas roumain et serbe, nous allons essayer de déterminer si la politique de Napoléon III y respecte intégralement le principe des nationalités ou si elle est amenée à passer des compromis.

Des deux, le cas roumain est celui où le principe et la pratique s'accordent

le mieux<sup>1</sup>. On a souvent dit que Napoléon III avait porté la Roumanie sur les fonts baptismaux. Même si elle doit être assortie de quelques nuances, la formule est globalement juste. Napoléon III a, en effet, toujours suivi de près ce dossier et, sur le fond, son soutien à la cause roumaine, c'est-à-dire à l'union des Principautés danubiennes de Moldavie et de Valachie, n'a jamais fléchi.

Le comte Benedetti est fondé à écrire à Thouvenel, en novembre 1856, que le “*secret de la ténacité*” de la diplomatie française dans la question de l'Union des Principautés tient dans la position de l'Empereur.

Napoléon III défend cette ligne alors que l'environnement international, même après le Traité de Paris, n'est guère favorable. Il est acquis que la Sublime Porte ne peut qu'être opposée à l'Union des Principautés.

Cette opposition ne tirerait peut-être pas à conséquence si les autres puissances soutenaient une opinion contraire. Mais les deux grandes puissances voisines, l'Autriche et la Russie, sont, l'une et l'autre, hostiles à cette union qui risquerait de contrecarrer leurs ambitions dans la région.

Quant à l'Angleterre, animée par le souci de défendre l'Empire ottoman, elle ne montre, au départ, pas de sympathie pour cette revendication. Seul le Piémont-Sardaigne, naturellement acquis au principe des nationalités, lui est franchement favorable, mais son poids dans le concert européen reste modeste. Il faut donc que Napoléon III navigue entre ces écueils.

Entre le Traité de Paris et la Double élection du prince Cuza en 1859, le soutien de Napoléon III ne se dément pas. Jusqu'à la Double élection, le chemin connaît plusieurs étapes où l'entreprise menace de sombrer.

A chaque fois aussi, l'appui de la France permet de franchir ce nouveau seuil qui, d'étape en étape, rend un retour en arrière plus difficile.

Les rapports de force peuvent certes conduire à des reculs tactiques. On pense par exemple au compromis d'Osborne conclu, durant l'été 1857, entre la France et l'Angleterre. Au terme de ce compromis, l'Angleterre ferait pression sur la Turquie pour qu'elle annule les élections qui venaient de se tenir sous son égide dans les Principautés, élections notoirement truquées qui avaient donné des majorités aux adversaires de l'union.

De son côté, la France renonçait à l'union des Principautés sous un prince étranger, une revendication des patriotes roumains qui y voyaient une garantie contre des interventions extérieures et *a contrario* une formule rejetée par les

---

<sup>1</sup>Sur Napoléon III et la question roumaine, on consultera l'étude de Dan BERINDEI, *Les Roumains et la France au carrefour de leur modernité* (Românii și Franța la răspântia modernității lor) *Etudes Danubiennes*, t. XVIII, ½, 2002.

Turcs qui la tenaient, non sans raison, pour un premier pas vers l'indépendance des Principautés.

Cette inflexion doit sans doute à l'influence des partisans d'une politique prudente, au premier chef Walewski et Thouvenel, alors l'ambassadeur de France auprès de la Sublime Porte. Mais, pour Napoléon III, ces reculs tactiques ne remettent pas en cause l'objectif final.

Après la Convention de Londres d'août 1858, qui, tout en écartant l'union des Principautés, leur reconnaît des institutions parallèles, Walewski peut déclarer, reproduisant la pensée de son maître: "*Si la Convention n'assure pas une unification immédiate, elle la prépare pour l'avenir*".

On en a la confirmation quand, après la double élection du prince Cuza, la diplomatie française s'oppose à sa remise en question. L'accord des puissances, établi le 6 septembre 1859, y met deux conditions: cette reconnaissance ne serait valable que pour le règne de Cuza; en second lieu, les principautés resteraient séparées. Mais, de nouveau, grâce à l'appui de Paris, ces réserves sont vite dépassées.

Le soutien de Napoléon III à la jeune Roumanie ne se dément pas durant les sept années de l'ère Cuza. La France y acquiert alors, pour reprendre la formule de Dan Berindei, "*la position d'une puissance protectrice et amie*"<sup>1</sup>. Dans cette position, elle concourt à la modernisation de la Roumanie. Elle y contribue par l'envoi d'experts dans des domaines aussi divers que les finances, les travaux publics, le télégraphe, l'exploitation du pétrole.

D'autre part, durant ces années où la Roumanie entreprend de se doter d'une armée nationale, l'aide militaire française est essentielle. Des officiers roumains sont reçus dans les écoles militaires de Saint-Cyr, Metz et Saumur. À quoi s'ajoute qu'une importante mission militaire française est envoyée en Roumanie sous le commandement du lieutenant-colonel Lamy.

On n'oubliera pas une autre forme de l'influence française. En 1863, ce ne sont pas moins de 500 jeunes Roumains qui suivent les enseignements de lycées français. A la même date, on compte jusqu'à 400 étudiants roumains dans les universités françaises, notamment dans les facultés de droit.

La chute du prince Cuza, en 1866, aurait pu offrir aux adversaires de l'Union l'occasion de la remettre en cause, en s'appuyant sur les clauses restrictives de l'accord de septembre 1859. Là encore, l'action de la diplomatie française permet de parer à ce péril.

Pour succéder à Cuza, le choix des responsables roumains se porte sur le

---

<sup>1</sup> *Id.*, p. 138.

prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, lié aux Bonaparte par sa mère, petite-fille de la reine Hortense. Le soutien de Napoléon III est décisif. Il fait barrage à la volonté de la Porte d'intervenir militairement pour chasser Charles I<sup>er</sup>. Reste à savoir si, en prenant ce parti, Napoléon III n'a pas travaillé pour le roi de Prusse.

Malgré son lien de parenté avec l'empereur des Français, le nouveau prince de Roumanie se sent d'abord un prince allemand et, avant même la guerre de 1870, sous son influence, les liens avec la France commencent à se distendre.

A ce tableau, il faut encore ajouter en bémol que, durant toutes ces années, une épée de Damoclès tenue par Napoléon III reste suspendue au-dessus des Principautés. Cette épée est celle de la menace de les utiliser comme monnaie d'échange en vue de dédommager l'Autriche-Hongrie de la perte de ses provinces italiennes.

D'abord conçu par Cavour avant la guerre de 1859, le projet reçoit l'agrément de Napoléon III. Celui-ci le reprend en 1863 dans le cadre du vaste plan de réorganisation de la carte de l'Europe qu'il échafaude en réaction à l'insurrection polonaise.

Le refus de François-Joseph empêche qu'il ne prenne corps. Il reste que Napoléon III a joué avec cette idée et qu'il n'est pas exagéré d'y voir une limite à sa politique des nationalités.

Si son engagement en faveur de la Serbie est moins massif, Napoléon III lui témoigne une réelle sympathie dont il lui donne plusieurs marques fortes<sup>1</sup>. Dès le printemps 1852, il reçoit Ilija Garasanin, alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du prince Alexandre.

Grand avocat du nationalisme serbe, celui-ci est l'auteur d'un texte fondateur le *Nacertanije* (L'Esquisse) qu'il a écrit en 1844. Il y fixait les termes d'un programme d'unification des Pays serbes, tourné alors uniquement vers les territoires sous domination ottomane.

Il y appelait au développement de la coopération yougoslave en vue de l'unification de la Serbie, dans un premier temps avec la Bosnie et l'Herzégovine, puis avec le Monténégro, la Vieille Serbie et la Macédoine.

Cette politique, analysait-il, ne pourrait que se heurter à l'opposition de

---

<sup>1</sup>Les ouvrages de référence pour l'étude des rapports entre la France et la Serbie à cette époque sont dûs à deux historiens serbes. Nous en donnons ici les titres dans leur traduction française: Lj. ALEKSIĆ, *L'attitude de la France envers la Serbie pendant le deuxième règne des princes Milos et Mihailo (1828-1868)*, Belgrade, 1957 et Grgur JAKŠIĆ et Vojislav J. VUČKOVIĆ, *La politique extérieure de la Serbie sous le règne du prince Michel*, Belgrade, 1963. Chacun de ces ouvrages est accompagné d'un résumé en français.

l’Autriche et de la Russie qui, l’une et l’autre, avaient des visées sur la Turquie d’Europe. A partir de ce constat, Garasanin concluait que, pour faire triompher ce programme, la Serbie devrait s’appuyer sur les puissances qui n’avaient pas d’intérêt direct dans les Balkans, en d’autres termes la France et l’Angleterre.

Ses sympathies pro-françaises, confirmées par un voyage à Paris, exposent Garasanin aux foudres de la Russie. Soucieux d’avoir les mains libres dans les Balkans, Nicolas Ier intervient, en 1853, auprès de Belgrade pour exiger et finalement obtenir son renvoi.

Le voyage de Garasanin n’en porte pas moins des fruits. Intervenant en juillet 1852, la transformation du consulat de France à Belgrade en un consulat général est une suite directe de l’entrevue que Napoléon III lui avait accordée. Il s’agit d’une mesure significative de l’intérêt marqué par la France à la Serbie puisque ce consulat général est le premier à être ouvert dans la capitale de la principauté.

L’année suivante, alors que des bruits de bottes autrichiennes se font entendre aux frontières de la Serbie, l’intervention de la diplomatie française la préserve d’une invasion étrangère.

Au Congrès de Paris, l’intervention de Napoléon III pèse lourdement dans la décision de placer la Serbie sous le contrôle des puissances, ce qui revient à la garantir contre l’arbitraire turc. Ces diverses manifestations concrètes de sympathie pour la cause serbe expliquent qu’en 1859, les Serbes s’enthousiasment pour les victoires françaises sur l’Autriche.

Cette guerre coïncide avec le retour des Obrenovic à la tête de la Serbie. Le prince Milos, puis son fils, le prince Michel, à partir de 1860, développent un grand dessein d’unité yougoslave sur la base du *Nacertanije*, une entreprise qui, pour réussir, devrait s’appuyer sur un réseau d’alliances avec les autres Etats balkaniques, le Monténégro, la Grèce et la Roumanie. Afin que nul ne s’y trompe, Michel replace, en 1861, Garasanin à la tête de la diplomatie serbe.

Dans l’esprit du *Nacertanije*, le prince Michel et Garasanin comptent sur l’appui de la France. Des missions diplomatiques ont pour but d’intéresser Napoléon III à ce programme, notamment la mission de Jovan Marinovic, un choix qui n’est pas fortuit, puisque celui-ci avait été le premier Serbe à étudier en France.

Il est porteur d’une lettre du prince Michel à Napoléon III, dans laquelle celui-ci explique son intention de “*toujours mener sa politique en plein accord avec le gouvernement français*”, ce qui ressemble fort à une offre de se placer sous la protection de la France, mais une protection qui, du fait de l’éloignement ne serait pas dommageable à la liberté de la Serbie.

La question se pose alors de savoir si les réponses de Napoléon III ont satisfait cette attente. Pour partie certainement. La France soutient les réformes constitutionnelles du prince Michel qui visent à renforcer son pouvoir face à la Sublime Porte.

Après avoir annoncé sa volonté de doter la Serbie d'une armée nationale, c'est à un Français, le commandant Mondain, que le prince Michel confie la direction du ministère de la Guerre, poste qu'il occupe de 1861 à 1865.

Or, cette nomination n'a été possible que parce que Paris a donné son accord à ce détachement.

C'est encore pour partie à l'action diplomatique de la France que la Serbie doit, en 1867, l'évacuation des garnisons turques qui y étaient encore stationnées.

Cet engagement trouve cependant ses limites. Napoléon III souhaite certainement aider la Serbie à se libérer de la tutelle ottomane.

Rien n'indique, en revanche, qu'il fasse sien le programme yougoslave du prince Milos et de Garasanin.

D'ailleurs il est significatif que, comme variante à son plan d'échanges de territoires avec l'Autriche, il propose à François-Joseph la Bosnie-Herzégovine en dédommagement de la Vénétie.

Dans les rapports de Napoléon III avec la Serbie, l'année 1866 marque un tournant.

Dans un mémoire adressé, en septembre 1866, à Napoléon III, Garasanin prend l'Autriche pour cible: *"Il est impossible, y explique-t-il, dans ce siècle d'unification nationale de consolider d'une manière durable l'Empire autrichien, cet étrange conglomérat non pas de peuples, mais de fragments de différentes nations"*.

Or, à cette date, Napoléon III n'est plus prêt à le suivre sur ce terrain, à supposer qu'il l'ait jamais été.

Son sentiment spontané ne le porte pas à éprouver de la sympathie pour l'Autriche qui a parrainé l'ordre européen de 1815 et qui, au surplus, incarne un principe antinomique de l'idée nationale.

Mais, après Sadowa, ce n'est plus le temps de lui intenter ce procès, alors que la menace prussienne se précise.

Il va falloir, au contraire, essayer de trouver un terrain d'entente avec elle. Cette recherche d'un accord serait difficilement compatible avec un soutien actif à une entreprise, dans les Balkans, dirigée, au moins en partie, contre l'Autriche.

Donnant la priorité à un rapprochement avec Vienne, Napoléon III ne

cautionne pas les alliances balkaniques conclues par la Serbie en 1867 et 1868.

Tirant la leçon de cette réorientation de la politique française, le prince Michel se tourne alors vers la Prusse dans l'espoir de trouver auprès d'elle l'aide que Paris ne peut plus lui donner.

En définitive, conformément à la logique du principe des nationalités, Napoléon III s'engage dans les Balkans en faveur de peuples amis sur lesquels il pourrait appuyer demain un système français.

Il est donc bien exact qu'il porte la Roumanie sur les fonts baptismaux; il est tout aussi vrai qu'il donne à la Serbie des signes tangibles de son soutien en vue de sa libération de la tutelle ottomane.

Pourtant, dans les deux cas, 1866 marque un tournant.

L'élection d'un prince allemand commence de développer ses conséquences en Roumanie.

Par rapport à la Serbie, l'intérêt national interdit à Napoléon III de soutenir une politique en contradiction avec sa recherche d'une alliance avec Vienne.

Bref, la force des choses reprend le dessus sur les principes.